

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Belgique-et-voile-islamique>



Belgique, école et voile islamique

- ACTUALITÉS - Monde -

Date de mise en ligne : mercredi 15 juillet 2020

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Sur La Libre Belgique (*lalibre.be*)

La Cour constitutionnelle de Belgique, le plus haut tribunal du pays, impose la neutralité en matière d'enseignement : dans un cadre scolaire, la liberté de religion ne peut avoir préséance sur les autres libertés constitutionnelles tout aussi importantes .

Les juges se sont appuyés sur la position de la Cour européenne des droits de l'Homme : la loi vise à assurer "la sécurité publique, l'égalité entre l'homme et la femme et une certaine conception du vivre-ensemble dans la société".

Voici l'avis du **Collectif Laïcité Yallah**, un groupe de croyants et de non croyants portant un héritage musulman : un refus net et argumenté de la position victimaire.

"Le voile n'est pas un détail vestimentaire."

<https://www.lalibre.be/debats/opinions/le-voile-islamique-n-est-pas-un-detail-vestimentaire-5f08262ad8ad5801ea5cdb57>

